

FESTIVAL DE FEUX D'ARTIFICE
DECAZEVILLE
SAMEDI 22 JUILLET 2017

TIRÉ
DEPUIS
LA DÉCOUVERTE
RÉSERVATIONS & INFORMATIONS
WWW.FESTIVAL-DECAZEVILLE.COM



Réservez votre place dès à présent sur
WWW.FESTIVAL-DECAZEVILLE.COM

ENGAGEMENTS « EXPOSER AU FESTIVAL »

- L'objet de ce Village est, **EXCLUSIVEMENT**, de présenter par des producteurs, artisans et commerçants aux spectateurs, des produits (bocaux ou verrines) des spécialités de plats cuisinés à emporter, et de vendre des produits de fabrication artisanale alimentaire ou des Vins régionaux.
- La restauration sur place (Plats chauds et Frites) est interdite à l'exception de sandwiches au foie gras.
- Un seul stand de Churros sera accepté. Aucun stand de Barbe à Papa sera accepté.
- Chaque exposant pourra installer un barnum 3m x 3m ou 6m x 3m, sous réserve du paiement en amont, correctement amarré ou lesté au sol. Des chapiteaux plus grands, nécessitant des contraintes et des conformités particulières selon les indications de la Préfecture ne sont pas autorisés.
- Chaque exposant devra être totalement en règle en regard des lois : fiscale, sociale et du travail et être en mesure de présenter tous les documents sur place (Attestation de conformité - Kbis – Contrats salariés ou déclarations préalables à l'embauche de chaque personne, obligatoirement adulte, présente sur le stand – accepter de se soumettre si nécessaire à un contrôle sanitaire et d'hygiène) et répondre naturellement à toute autorité qui se présentera.
- Chaque exposant s'oblige par la présente à respecter l'environnement et le respect du Site. et laisser, après la manifestation, l'emplacement totalement dégagé de débris, de déchets, de cartons ou autres emballages en utilisant les poubelles ou containers mis à disposition par la Communauté de Communes et mises en place par Terre Evènements Ciel. Une éventuelle intervention par un intervenant spécialisé pour du nettoyage engagerai financièrement l'exposant.
- Outre l'assurance couvrant les objets exposés et plus généralement tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire, à ses propres frais, auprès de son propre assureur, toutes assurances couvrant les risques que lui-même et son personnel encourent, ou font courir à des tiers. Il devra pouvoir en justifier, sur demande, par la production d'une attestation. La SAS TERRE EVENEMENTS CIEL, la VILLE de DECAZEVILLE, et DECAZEVILLE COMMUNAUTE sont réputées dégagées de toutes responsabilités, notamment en cas de perte, vol ou dommages quelconques, et en cas d'intoxication alimentaire causée par un exposant.
- L'installation du stand pourra se faire Le vendredi 21 Juillet à partir de 17H00 et le samedi matin à partir de 8H30. Elle devra être terminée à 17H, heure d'ouverture au public. Le démontage pourra se faire, impérativement après le Spectacle le Samedi 22 Juillet à minuit ou le Dimanche matin de 8H30 à 12H00.
- Les exposants peuvent, également, installer, exclusivement, des véhicules (camions aménagés) pour présenter et vendre leurs productions. (Voir Tarif)
- *Il est précisé :*
 - que le site ne présente aucun point d'eau à proximité, ni équipement de froid – que les exposants possédant des équipements de froid doivent pouvoir indiquer précisément la température de ces équipements –
 - que chaque exposant doit faire son affaire personnelle du traitement des eaux usées sans les déverser sur le site.
 - que des toilettes sèches en nombre suffisant seront installées en bordure de l'emplacement.
 - Chaque exposant devra veiller, impérativement, pour des raisons de sécurité imposées par la Préfecture lors d'une grande manifestation, aux nécessités des véhicules aux abords des stands. Seuls seront autorisés les véhicules réfrigérés ou nécessaires à la vente produits. Un parking obligatoire proche du Village sera à disposition des exposants qui devront pallier à un stockage de produits réassort sur le stand. (Comme dans un Hall de Foire ou de Salon dans lesquels aucun véhicule ne stationne).
 - Chaque exposant disposera de 3 badges d'accès « Exposant nominatif » et un « Badge Parking » avec numéro d'immatriculation ». Des badges supplémentaires pourront être vendus au prix d'un billet adulte ou d'une place Parking.

- Quelques tables et chaises seront fournies par l'Organisateur. Chaque exposant pourra installer, devant son stand, des Tables et des Chaises sous sa propre responsabilité. Tout ce matériel devra être ressorti du Site avant 12H00 le Dimanche 23 Juillet..
- L'alimentation électrique, comprise dans le prix de l'emplacement, sera produite par un groupe électrogène d'une puissance dédiée au Village Restauration de 60 KVA et d'une intensité de 90 A. Un deuxième groupe électrogène est fourni en secours automatisé.
4 coffrets homologués de distribution seront installés autour et au centre du village. Chaque prise de courant de 230V 20A peut alimenter 3 stands n'utilisant qu'une puissance de 1000 W d'éclairage et un minimum d'appareils électriques.
Chaque exposant devra impérativement veiller au respect de la puissance réclamée.
Il est demandé d'éviter l'utilisation de gros congélateurs ou armoires réfrigérées afin de ne pas dépasser la puissance de 3000 W – 16 A par stand.
Chaque exposant devra posséder ses propres rallonges électriques, ses propres projecteurs faible puissance (150W maxi), ses barrettes multiprises et posséder au moins 1 Adaptateur 230V Fiche P17 mâle – Prise femelle si possible étanche.
- **UN CHARGE DE SECURITE AGREMENTE SURVEILLERA LA MISE EN PLACE DU VILLAGE et LE RESPECT SANS RESERVE de TOUTES LES CONSIGNES CI-DESSUS.**

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM de L'ETABLISSEMENT :

NOM de L'EXPOSANT :

ADRESSE :

N° TELEPHONE :

MAIL :

PRODUITS VENDUS :

DIMENSIONS du STAND : Cochez la case de l'emplacement souhaité

3m x 3m : Prix de l'Emplacement : 75,00€ HT (90,00 € TTC)

6m x 3m : Prix de l'Emplacement : 120,00€ HT (144,00 € TTC)

Camion ou véhicule équipé : Tarif : 100,00€ HT (120,00 € TTC)

DOCUMENT A NOUS RETOURNER SIGNE PAR COURRIER A :

SAS TERRE EVENEMENT CIEL ZA Pra de Serre 8, Rue Faraday 63960-VEYRE MONTON
Accompagné d'un chèque du montant TTC de l'emplacement.

Pour tout renseignement contactez Mr Marc LACHAT au 06.71.92.16.33 ou par mail :
marc.lachat@orange.fr

Déclare avoir pris connaissance de toutes les informations du Règlement « Exposer au Festival »

SIGNATURE DE L'EXPOSANT